



Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**

**Demande de subvention FEDER au Conseil Régional AURA, dans le cadre du Fonds « Restore » pour les travaux de réparation et de confortement de la route de Pont-Bas à Pont-Haut**

**SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Vincent PETITJEAN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE, Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON, Michel COMBRONDE à David DEROSSIS, Christophe MANKA à Martine MUÑOZ, Sérap ALP à Francis ROUX, Farida LAID à Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

**DEMANDE DE SUBVENTION FEDER AU CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (AURA) DANS LE CADRE DU FONDS « RESTORE » POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE CONFORTEMENT DE LA ROUTE DE PONT-BAS À PONT-HAUT**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- **Vu** le règlement n°2024/3236 du parlement européen ;
- **Vu** le Document de Mise en Œuvre (DOMO) n°11.2.10.1\_20251010 ;
- **Considérant** que le Fonds Restore est destiné à aider les Communes, dans la réalisation de travaux rendus nécessaires, suite aux dégâts causés par des catastrophes naturelles intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 décembre 2025 ;
- **Considérant** que les travaux de confortement et de réparation à effectuer sur la route de Pont-Bas à Pont-Haut ont été causés par une coulée de boue, elle-même provoquée par les intempéries du 20 et 21 juillet 2024 ;
- **Considérant** que ces intempéries et les dégâts provoqués ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, par arrêté du 23 septembre 2024 ;
- **Considérant** que le Fonds Restore ne finance pas les simples travaux de remise en état de la voirie ;
- **Considérant** que les travaux devant être effectués, ne visent pas une simple remise en état de la route et du talus, mais surtout un confortement durable de l'ouvrage, une portance et un ancrage pérennes de la voie ;
- **Considérant** que ces travaux viendront aussi en prévention contre tous risques d'effondrement, de glissements de terrain à cet endroit ;
- **Considérant** que ces travaux sont d'intérêt public puisqu'ils visent à limiter tous risques pour les usagers de cette voie publique ;
- **Considérant** que le Fonds Restore ne finance pas les dépenses de Maîtrise d'Œuvre (MOE), d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), de Contrôle Technique (CT) et de Coordination Sécurité Prévention de la Santé (CSPS) ;

Pour ce projet prioritaire estimé à 585 390,30 euros Hors-Taxes (HT), la part d'autofinancement actuelle de la Commune est de 398 188,55 euros HT, après déduction des subventions de l'Etat (notifiée) et du Département (sollicitée), soit 68,02 % du montant total HT ;

La Commune de THIERS, envisage de solliciter l'aide FEDER au titre du Fonds Restore pour un montant de 238 696,65 euros. Cela représenterait 44,84 % du coût prévisionnel HT de la partie travaux, 40,77 % du montant total de l'opération ;

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux (hors aléas)	532 373,00 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre	53 217,30 €
<b>Coût HT</b>	<b>585 390,30 €</b>

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DSEC	Acquis	19,30 %	112 988,00 €
Conseil Départemental – Fonds d'urgence	Sollicité / En attente de notification	12,68 %	74 213,75 €
<i>Conseil Régional (FEDER – Fonds Restore)</i>	<i>A solliciter</i>	<i>40,77 %</i>	<i>238 695,65 €</i>
<b>Total financements publics <u>acquis et en attente de notification (sans prise en compte de la subvention FEDER à solliciter)</u></b>		<b>31,98 %</b>	<b>187 201,75 €</b>
Fonds propres		68,02 %	398 188,55 €
<b>Total autofinancement</b>		<b>68,02 %</b>	<b>398 188,55 €</b>
<b>Coût Total HT</b>		<b>100 %</b>	<b>585 390,30 €</b>
<b>Coût Total TTC</b>			<b>702 468,36 €</b>

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention FEDER, d'un montant de 238 695,65 euros, au titre du Fonds Restore ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

  
 Martine MUÑOZ

Le Maire,

  
 Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20260120-260120\_23-DE